

## Procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 mai 2020 à 17h30

**Date de la convocation** : 19 mai 2020

**Présents** : Claude ESCAPE, Xavier BOURREC, Laurent MONTAGNE, Arnaud BINOCHÉ, Aline BARBIER, Francis GUERLIN, Aurélie HORS, Valérie SALIES, Anne-Françoise ROGER, Alain CASTAGNE

**Absents** : Néant

**Procurations** : Gina CALICIURI a donné procuration à Claude ESCAPE

**Secrétaire de séance** : Laurent MONTAGNE

Monsieur Claude ESCAPE, Maire, installe les membres du conseil municipal dans leurs fonctions. Le plus âgé des membres présents, Monsieur Francis GUERLIN, prend la présidence de l'assemblée.

### **1°- Election du Maire et des adjoints**

Monsieur Francis GUERLIN invite le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Le bureau de vote est constitué de deux assesseurs : Monsieur Arnaud BINOCHÉ et Monsieur Alain CASTAGNE.

Le vote a été effectué à bulletin secret. **Après dépouillement, Monsieur Claude ESCAPE a obtenu 11 voix. La majorité absolue étant fixée à 6 voix, Monsieur Claude ESCAPE a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.**

Le Maire a informé le conseil municipal que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum de trois. La commune disposait à ce jour de deux adjoints.

**Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à deux le nombre des adjoints de la commune.**

Il a été ensuite procédé à l'élection du premier adjoint. **Après dépouillement, Monsieur Arnaud BINOCHÉ a obtenu 11 voix. La majorité absolue étant fixée à 6 voix, Monsieur Arnaud BINOCHÉ a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.**

Il a été ensuite procédé à l'élection du deuxième adjoint. **Après dépouillement, Monsieur Alain CASTAGNE a obtenu 10 voix. La majorité absolue étant fixée à 6 voix, Monsieur Alain CASTAGNE a été proclamé deuxième adjoint et a été immédiatement installé.**

Le procès verbal de l'élection et ses annexes ont été immédiatement complétés.

### **2°- Indemnités du Maire et des adjoints**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la procédure d'installation des nouveaux conseillers municipaux et de l'élection du Maire et des Adjointes, il est nécessaire de fixer les indemnités des adjoints.

En ce qui concerne l'indemnité du Maire, celle-ci est fixée de droit au maximum, mais le Maire peut, à son libre choix, demander à ne pas bénéficier de l'indemnité maximum. Le Conseil Municipal peut alors la fixer à un montant inférieur (article 92 alinéa 2 de la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 qui a maintenu ces règles).

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose de renouveler les pourcentages fixés lors du précédent mandat soit :

- 17% de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le maire
- 6,6% de l'indice brut terminal de la fonction publique pour chacun des adjoints

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité le montant des indemnités de fonction comme proposé. Ces indemnités seront versées à compter de la date d'entrée en fonction.**

**3°- Renouvellement d'un contrat à durée déterminée 8/35<sup>ème</sup>**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 09 avril 2019 créant un poste de contractuel de droit public à raison de 8/35<sup>ème</sup> pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019.

Il rappelle également que ce poste a été confié à Mme KRIER Rozenn et qu'à ce jour celle-ci répond parfaitement aux compétences du poste et donne entière satisfaction. Ce poste n'a pas pu être renouvelé à ce jour compte tenu des mesures de confinement en vigueur et de l'impossibilité d'installer et de réunir le Conseil Municipal.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose de renouveler ce poste pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> mai 2020 au même taux horaire.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement d'un poste d'agent contractuel de droit public à raison de 8/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> mai 2020. La rémunération de ce poste se fera sur la base de l'indice brut 330.**

Après examen de l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30.

Le Maire, Claude ESCAPE	Arnaud BINOCHÉ	Xavier BOURREC	Alain CASTAGNE	Gina CALICIURI	Laurent MONTAGNE
Anne- Françoise ROGER	Francis GUERLIN	Aline BARBIER	Valérie SALIES	Aurélié HORS	